

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 novembre 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 517

présenté par  
Mme Ménard

à l'amendement n° 134 de M. Breton

-----

**ARTICLE 2 BIS**

À l'alinéa 2, après le mot :

« grossesse »

insérer les mots :

« et ses conséquences ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il n'y a pas que l'acte de l'avortement, ses conséquences, notamment psychologiques, existent et il faut les mentionner.